

**Procès-verbaux  
Ville de Daveluyville (Québec)**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le lundi 11 juillet 2016, à 20 h à la salle des délibérations, située au 1025, route Principale, Daveluyville.

SONT PRÉSENTS : M. Ghyslain Noël, maire  
M. Roland Ayotte, conseiller no. 1  
M. Denis Bergeron, conseiller no. 2  
M. Antoine Cormier, conseiller no. 3  
Mme Christine Gentes, conseillère no. 6  
Mme Hélène Laforest, conseillère no. 7  
M. Camil Noël, conseiller no. 9  
M. Alain Raymond, conseiller no. 10  
M. François Robidoux, conseiller no. 11

Le directeur général par intérim, M. Réal Savoie et la greffière, Mme Pauline Vrain, assistent également à la séance.

Ouverture de la séance

Le maire souhaite la bienvenue à tous et ouvre l'assemblée.

**2016-07-165.**  
Constatation du quorum et adoption de l'ordre du jour

La greffière constate le quorum. Le maire fait lecture de l'ordre du jour.

**RÉSOLUTION**

Sur proposition d'**Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'agenda tel que déposé, incluant les sujets suivants, ajoutés aux affaires nouvelles :

- Demande de retrait des panneaux du Ministère des Transports (MTQ)
- Acquisition des bâtiments de la 5<sup>E</sup> Rue
- Programme de subvention pour le système de réfrigération – Mandat de EXP

**2016-07-166.**  
Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 6 juin 2016

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2016 a été soumise pour approbation à chaque membre du Conseil dans les délais prévus à l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes et que tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Denis Bergeron**, il est résolu à l'unanimité que la greffière soit dispensée de donner lecture dudit procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que soumis.

**2016-07-167.**  
Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 20 juin 2016

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 juin 2016 a été soumise pour approbation à chaque membre du Conseil dans les délais prévus à l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes et que tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Roland Ayotte**, il est résolu à l'unanimité que la greffière soit dispensée de donner lecture dudit procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que soumis.

Suivi des dossiers

MRC d'Arthabaska

M. Ghyslain Noël, maire, mentionne que lors de la rencontre du Conseil de la MRC d'Arthabaska du 15 juin dernier, les points suivants ont été discutés :

- Dans le cadre du Plan d'intervention d'infrastructures routières locales (PIIRL),

**Procès-verbaux  
Ville de Daveluyville (Québec)**

- le secteur priorisé à Daveluyville est le 4<sup>E</sup> Rang Est vers Ste-Eulalie;
- Les travaux d'entretien des cours d'eau Beauchesne et Mayrand débuteront sous peu étant donné que les appels d'offre pour l'excavation et le déboisement sont terminés et que les plus bas soumissionnaires ont été choisis;
  - La population est invitée à participer aux *24 heures du trotteur* qui se déroulera les 13 et 14 août à Maddington;
  - Le Prix jeunesse de la MRC d'Arthabaska a été remis à Mme Marika Roy-Pelletier, représentant l'ancienne Ville de Daveluyville et M. Mathis Drouin, représentant l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault des mains du maire de Daveluyville, M. Ghyslain Noël et du député de la MRC, M. Lionel Fréchette.

Régie des Chutes

M. Alain Raymond, conseiller, mentionne que lors de la rencontre de la Régie des Chutes, il a été mentionné que les premiers répondants avaient répondu à 4 appels en avril, 3 en mai et 1 en juin. De plus, les pompiers ont pu faire une pratique de feu sur une résidence du 4<sup>E</sup> Rang Ouest.

Clinique médicale Avenues Santé Bois-Francs

M. Ghyslain Noël, maire, mentionne que suite à l'annonce officielle faite le 23 juin, il réitère qu'après multiples discussions avec les médecins d'Avenues Santé Bois-Francs, la clinique médicale ne cessera pas ses opérations à Daveluyville et restera présente dans la municipalité.

**PRÉSENTATION DE LETTRES ET AUTRES DOCUMENTS**

Place aux jeunes –  
Demande de dons

Réception d'une correspondance de Places aux jeunes Arthabaska demandant une commandite de 500 \$ de la Ville de Daveluyville. Le Conseil prend acte, sans donner suite.

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE**

**2016-07-168.**  
Comptes de juin  
2016

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du mois de juin 2016 de la Ville de Daveluyville totalisant 595 092.25 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Diane Leclerc, trésorière, confirme que la Ville de Daveluyville dispose des crédits suffisants pour les dépenses projetées, conformément à l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition d'**Antoine Cormier**, il est résolu à l'unanimité d'approuver le paiement des comptes énumérés sur ladite liste pour le mois de juin 2016.

Certificat –  
Personnes habiles  
à voter –  
Règlement no. 8

Mme Pauline Vrain, greffière dépose le certificat dressé à la clôture des journées d'enregistrement tenue à l'intention des personnes habiles à voter inscrites sur la liste référendaire de la Ville de Daveluyville à l'égard du règlement numéro 8 relatif à la dépense et l'emprunt concernant l'asphaltage du 4<sup>E</sup> Rang Est et de la 13<sup>E</sup> Avenue pour une somme n'excédant pas 729 980 \$, lequel certificat a été lu le 7 juillet 2016 à 19 h 01.

Une (1) personne habile à voter a finalement apposé sa signature dans le registre ouvert de ces journées d'enregistrement.

**Procès-verbaux  
Ville de Daveluyville (Québec)**

Certificat – Mme Pauline Vrain, greffière dépose le certificat dressé à la clôture de la journée  
Personnes habiles – d'enregistrement tenue à l'intention des personnes habiles à voter inscrites sur la  
à voter – liste référendaire de la Ville de Daveluyville à l'égard du règlement numéro 9 relatif  
Règlement no. 9 à la dépense et l'emprunt concernant de la 105<sup>E</sup> Rue pour une somme n'excédant pas  
55 210 \$, lequel certificat a été lu le 5 juillet 2016 à 19 h 01.

Aucune personne habile à voter a finalement apposé sa signature dans le registre ouvert lors de cette journée d'enregistrement.

**2016-07-169.**

Fermeture des  
folios de l'entente  
des travaux  
publics et de la  
Régie des Loisirs

**CONSIDÉRANT** l'officialisation du regroupement municipal entre la Ville de Daveluyville et la Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault le 9 mars 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** suite au regroupement municipal des deux municipalités, l'entente intermunicipale des travaux publics et la Régie des Loisirs de Daveluyville ont cessé d'exister;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente intermunicipale des travaux publics et la Régie des Loisirs avaient des comptes bancaires auprès de Desjardins;

**CONSIDÉRANT QU'**étant donné l'abolition des deux entités, il y a lieu de fermer les comptes bancaires associés à ces dernières et de transférer les fonds dans la nouvelle Ville de Daveluyville;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Camil Noël**, il est résolu à l'unanimité d'autoriser Mme Diane Leclerc, trésorière :

- 1- **QUE** la Ville de Daveluyville rembourse la marge de crédit ainsi que le prêt temporaire de la Régie des Loisirs (folio 510871) au montant de 95 451.37 \$ du folio de la Ville de Daveluyville (512118) ;
- 2- **DE** procéder à la fermeture du folio 510871 de la Régie des Loisirs auprès de la Caisse Desjardins;
- 3- **DE** transférer le surplus du folio 68143 au montant de 33 736.74 \$ de l'entente intermunicipale des travaux publics au folio 512118 de la Ville de Daveluyville;
- 4- **DE** procéder à la fermeture du folio 68143 de l'entente intermunicipale des travaux publics auprès de la Caisse Desjardins.

**2016-07-170.**

Délivrance d'une  
carte de crédit au  
nom de Mme  
Mélanie Hébert,  
coordonnatrice  
aux loisirs par  
intérim

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Mélanie Hébert, coordonnatrice aux loisirs par intérim, a fait une demande à la Ville de Daveluyville pour obtenir une carte de crédit afin de faciliter la gestion courante des loisirs;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Daveluyville est cliente chez Desjardins;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Antoine Cormier**, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville autorise Mme Diane Leclerc, trésorière, de faire une demande auprès de Visa Desjardins d'une carte de crédit au montant maximal de 1 000 \$ au nom de Mme Mélanie Hébert, coordonnatrice aux loisirs par intérim, afin de faciliter la gestion courante des loisirs.

**1<sup>ÈRE</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

Lors de la période de questions, les personnes présentes ont posé des questions sur le 6<sup>E</sup> Rang Ouest, la clinique médicale, les points discutés dans le Causeur, le renouvellement du bail d'Avenues Santé Bois-Francs et le Parc industriel, questions auxquelles le maire a répondu.

**Procès-verbaux  
Ville de Daveluyville (Québec)**

**TRANSPORT**

Dépôt de la lettre  
du Ministère des  
Transports –  
Courbe de l'Église

Réception de la lettre du Ministère des Transports mentionnant que suite à des études réalisées cet été sur la route 261, des modifications seront apportées dans le secteur de la courbe de l'Église. Les modifications seront :

- 1- Une zone scolaire de 30 km/h sera implantée dans le secteur de l'école Notre-Dame-de-L'Assomption et du service de garde La Petite École. La limite de vitesse affichée sera applicable en tout temps;
- 2- La traverse piétonnière actuelle, du côté nord de l'école, sera relocalisée au coin nord de la 7<sup>E</sup> Avenue, alors que celle en face du service de garde La Petite École sera rafraîchie;
- 3- Une traverse supplémentaire entre les deux courbes de l'Église sera mise en place devant l'entrée de l'école primaire.

**HYGIÈNE DU MILIEU**

**2016-07-171.**  
Approbation du  
plan  
d'intervention de  
l'ancienne  
Municipalité de  
Sainte-Anne-du-  
Sault

**CONSIDÉRANT QUE** selon le nouveau guide du MAMOT, il est nécessaire de mettre à jour le plan d'intervention de la Ville pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées;

**CONSIDÉRANT QUE** dans la résolution 045-03-15 de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault, cette dernière mandatait la firme Pluritec à réaliser la mise à jour du plan d'intervention;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil municipal de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault ont pris connaissance du rapport préliminaire soumis le 11 juillet 2016 (réf : 2015968) par la firme Pluritec;

**CONSIDÉRANT** la résolution 116-06-15. de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault qui demandait au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT) de permettre à la nouvelle municipalité regroupée de conserver deux programmations de travaux distinctes chacun des territoires de l'ancienne Ville de Daveluyville et de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault dans le cas d'un regroupement;

**CONSIDÉRANT** le regroupement municipal du 9 mars 2016 entre la Ville de Daveluyville et la Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil municipal de la nouvelle Ville de Daveluyville approuvent le contenu du document;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Christine Gentes**, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville autorise l'envoi du plan d'intervention version 2015968 de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault au ministère des affaires municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT).

**AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

Liste des permis

Le directeur général par intérim dépose la liste des permis émis et le maire en fait un bref résumé. Pour le mois de juin 2016, 23 permis ont été émis, totalisant 253 850 \$.

**2016-07-172.**  
Dépôt du 2<sup>e</sup> projet

**ATTENDU QUE** l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault a adopté le règlement de zonage numéro 238 le 8 septembre 2009;

**Procès-verbaux  
Ville de Daveluyville (Québec)**

de règlement no. 12 modifiant la grille de zonage numéro 13 du règlement de zonage numéro 238 de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault

**ATTENDU QUE** le règlement numéro 238 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., C.A-19.1);

**ATTENDU QUE** l'ancienne Ville de Daveluyville et l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault ont fait l'objet d'un regroupement municipal devenu officiel, mercredi le 9 mars 2016, à la suite de la parution du décret 127-2016 dans la Gazette officielle du Québec;

**ATTENDU QUE** la Ville de Daveluyville souhaite modifier la grille des spécifications de la zone industrielle I3 afin d'y autoriser la «vente au détail de remorque» et la «vente, réparation et entretien de machinerie et équipement agricole»;

**ATTENDU QUE** ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par le conseiller Antoine Cormier lors de la séance extraordinaire tenue le 9 mai 2016;

**ATTENDU QUE** le 1<sup>er</sup> projet de règlement a dûment été proposé par le conseiller Antoine Cormier lors de la séance ordinaire tenue le 6 juin 2016;

**ATTENDU QUE** l'ensemble des membres présents déclarent avoir reçu dans le délai requis une copie du deuxième projet de règlement et qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Antoine Cormier** et résolu unanimement :  
**QUE** le 2<sup>e</sup> projet de règlement no. 12 modifiant la grille de zonage numéro 13 du règlement de zonage numéro 238 de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault soit adopté tel que déposé.

Le conseiller Antoine Cormier quitte son siège à 20 h 40 pour éviter tout conflit d'intérêt.

**2016-07-173.**  
Adoption du règlement no. 10 relatif à l'agrandissement de la zone H4 du règlement de zonage numéro 238 de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault

**ATTENDU QUE** l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault a adopté le règlement de zonage numéro 238 le 8 septembre 2009;

**ATTENDU QUE** le règlement numéro 238 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., C.A-19.1);

**ATTENDU QUE** l'ancienne Ville de Daveluyville et l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault ont fait l'objet d'un regroupement municipal devenu officiel, mercredi le 9 mars 2016, à la suite de la parution du décret 127-2016 dans la Gazette officielle du Québec;

**ATTENDU QUE** la Ville de Daveluyville souhaite préciser la réglementation afin de mieux encadrer les résidences privées pour personnes âgées avec ou sans services aux résidents;

**ATTENDU QUE** la Ville de Daveluyville souhaite agrandir la zone H4 à même la zone H6;

**ATTENDU QUE** la Ville de Daveluyville souhaite modifier certaines spécifications qui concernent l'usage «habitation multifamiliale (h3)» dans la zone H4;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par le

**Procès-verbaux  
Ville de Daveluyville (Québec)**

conseiller Denis Bergeron lors de la séance extraordinaire tenue le lundi 20 juin 2016;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a dûment été proposé par le conseiller Alain Raymond lors de la séance extraordinaire tenue le 20 juin 2016;

**ATTENDU QUE** l'ensemble des membres présents déclarent avoir reçu dans le délai requis une copie du règlement et qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Denis Bergeron** et résolu unanimement d'adopter le règlement no. 10 relatif à l'agrandissement de la zone H4 du règlement de zonage numéro 238 de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault, tel que déposé.

**2016-07-174.**  
Adoption du règlement no. 11 relatif à l'ajout d'une affectation "Résidentielle forte densité" au plan d'urbanisme numéro 237 de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault

**ATTENDU QUE** l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault a adopté le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 237 le 8 septembre 2009;

**ATTENDU QUE** le règlement numéro 237 peut être modifié conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., C.A-19.1);

**ATTENDU QUE** l'ancienne Ville de Daveluyville et l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault ont fait l'objet d'un regroupement devenu officiel, mercredi le 9 mars 2016, à la suite de la parution du décret 127-2016 dans la Gazette officielle du Québec;

**ATTENDU QUE** la Ville de Daveluyville souhaite modifier la priorité de développement résidentiel d'une partie du territoire;

**ATTENDU QUE** la Ville de Daveluyville souhaite ajouter une affectation «Résidentielle forte densité»;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par le conseiller Denis Bergeron lors de la séance extraordinaire tenue le lundi 20 juin 2016;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a dûment été proposé par le conseiller Camil Noël lors de la séance extraordinaire tenue le 20 juin 2016;

**ATTENDU QUE** l'ensemble des membres présents déclarent avoir reçu dans le délai requis une copie du règlement et qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Camil Noël** et résolu unanimement d'adopter le règlement no. 11 relatif à l'ajout d'une affectation «Résidentielle forte densité» du plan d'urbanisme numéro 237 de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault.

Le conseiller Antoine Cormier reprend son siège à 20 h 43.

**2016-07-175.**  
Demande de subvention – programme de revitalisation et de développement

**CONSIDÉRANT QUE** le programme de revitalisation et de développement domiciliaire est adopté pour l'ensemble du territoire de la Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault à l'égard des immeubles résidentiels;

**CONSIDÉRANT QUE** ledit programme prévoit un remboursement de trois mille dollars (3 000\$) versés au propriétaire occupant un nouveau bâtiment principal

**Procès-verbaux  
Ville de Daveluyville (Québec)**

domiciliaire résidentiel dont la valeur foncière imposable de la nouvelle construction incluant le terrain est d'au moins cent mille dollars (100 000 \$) et de moins de cent cinquante mille dollars (150 000\$);

**CONSIDÉRANT QUE** la demande soumise correspond aux conditions d'admissibilité;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Roland Ayotte**, il est résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la Ville de Daveluyville au comité de développement socio-économique du Grand Daveluyville (CDSEGD) et que ce dernier verse au propriétaire du matricule 0820 61 5236 une subvention de 3 000 \$ payable en deux versements pour la construction effectuée sur ledit matricule.

**SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

Correspondance de la Régie du logement – Bâtiments de la 5<sup>E</sup> Rue

Dépôt de l'exécution de la décision de la Régie du Logement du Québec qui autorise l'Office municipal d'Habitation de Daveluyville à vendre à la Ville de Daveluyville les immeubles de la 5<sup>E</sup> Rue selon les termes et conditions prévus au projet d'acte de vente préparé par Me Gilles Gagnon, notaire. Le jugement étant favorable, il y a toutefois une erreur de typographie dans les adresses des bâtiments dans le jugement. La Régie du Logement doit donc émettre la décision avec les correctifs nécessaires pour compléter la transaction avec la Société d'Habitation du Québec (SHQ).

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Commandite – Borne de recharge rapide

Sujet reporté à une séance ultérieure.

**2016-07-176.**  
Adhésion GROBEC

**CONSIDÉRANT QUE** l'adhésion au *Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour* (GROBEC) vient à échéance;

**CONSIDÉRANT QUE** la mission du GROBEC est d'intérêt commun pour notre ville et répond à un esprit de développement durable;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Denis Bergeron**, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville renouvelle son adhésion à GROBEC pour l'année 2016-2017 au montant de 50 \$.

**LOISIRS, CULTURE ET TOURISME**

**2016-07-177.**  
Achat de couverts de caniveaux à l'aréna

**RÉSOLUTION**  
Sur proposition de **Roland Ayotte**, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville autorise Mme Mélanie Hébert, coordonnatrice aux loisirs par intérim, à faire l'achat de feuilles de contre-plaqués pour couvrir les caniveaux de l'aréna auprès de l'entreprise R. Désilets, au montant de 1 883.29 \$ taxes incluses et d'autoriser la trésorière à émettre le déboursé en conséquence.

La Tournée du Cinéma

Réception d'un communiqué de presse de la MRC d'Arthabaska conviant les citoyens de la MRC aux soirées cinématographiques en plein air. L'activité est gratuite et se déroulera les samedis dans 7 municipalités avec la présentation de classiques des années 80 destinés à toute la famille. L'horaire des projections est

**Procès-verbaux  
Ville de Daveluyville (Québec)**

disponible sur le site internet et la page Facebook de la Ville.

- La Caravane des bouquineurs Réception d'un communiqué de presse de la MRC d'Arthabaska dévoilant la Caravane des bouquineurs et de son itinéraire pour l'été 2016. La Caravane des bouquineurs est un véhicule spécialement identifié qui sillonnera les routes de la MRC d'Arthabaska afin d'offrir un moment de lecture et de détente aux citoyens de tous âges comme aux touristes de passage. L'horaire de la Caravane est disponible sur le site internet et la page Facebook de la Ville. Par ailleurs, La Caravane des bouquineurs sera à Daveluyville le lundi 18 juillet de 10 h à 13 h au Parc Beaudoin.
- Fête estivale de Daveluyville La fête estivale de Daveluyville (anciennement la fête de la famille) se déroulera le samedi 13 août prochain de 10 h à 16 h au Parc Beaudoin. Toutes les informations relatives à la fête estivale sont publiées sur le site internet et la page Facebook de la Ville.
- 2016-07-178.**  
Embauche de l'entretien ménager de la CSBF
- CONSIDÉRANT** l'entente entre la Commission Scolaire des Bois-Francs (CSBF) relativement à l'entretien ménager du centre de conditionnement physique et de la bibliothèque municipale;
- CONSIDÉRANT QUE** la Ville est en charge d'engager un préposé à l'entretien pour la période estivale du centre de conditionnement physique et de la bibliothèque municipale;
- CONSIDÉRANT QUE** pour une question de facilité et après entente avec la directrice de l'école secondaire, Mme Marie-Claude Turbide, il a été conclu que la Ville utiliserait les services de M. Daniel Perreault, préposé à l'entretien de la CSBF;
- RÉSOLUTION**  
Sur proposition d'**Hélène Laforest**, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville utilise les services de M. Daniel Perreault pour un montant ne dépassant pas 600 \$ pour la période estivale et d'autoriser la trésorière à émettre les déboursés en conséquence.
- 2016-07-179.**  
Achat de buts de hockey pour l'aréna
- CONSIDÉRANT** la désuétude des buts de hockey actuels;
- RÉSOLUTION**  
Sur proposition d'**Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville fasse l'acquisition de deux buts de hockey auprès de « Le groupe Sports-inter » au montant de 2 316.75 \$, taxes incluses et d'autoriser la trésorière à émettre le déboursé en conséquence.
- 2016-07-180.**  
Achat de signets pour la bibliothèque municipale
- CONSIDÉRANT** la soumission E-17495 de Buropro pour l'impression de 500 signets de 2" x 6" pour la bibliothèque municipale;
- CONSIDÉRANT** l'approbation par les responsables du comité de cet achat;
- RÉSOLUTION**  
Sur proposition d'**Hélène Laforest**, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville procède à l'achat de 500 signets de 2" x 6" auprès de Buropro au montant de 275.94 \$, taxes incluses et d'autoriser la trésorière à émettre le déboursé en conséquence.



**Procès-verbaux  
Ville de Daveluyville (Québec)**

**POLITIQUE FAMILIALE**

**2016-07-181.**  
Partenaires 12-18  
– Contribution  
2016

**CONSIDÉRANT** l'offre de services de Partenaires 12-18 envers les adolescents de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** cette offre de services répond à des besoins;

**CONSIDÉRANT** l'engagement de Partenaires 12-18 à nous fournir les rapports requis pour nous assurer de la bonne utilisation et de la bonne gestion des fonds qui lui sont confiés ;

**CONSIDÉRANT QUE** Partenaires 12-18 travaille en partenariat avec les organismes du milieu et les ressources locales ;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition d'**Hélène Laforest**, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville s'engage à contribuer financièrement selon un « per capita » de 2.45 \$, soit 5 443.90 \$ afin de recevoir les services d'accompagnement et de formations jeunesse de Partenaires 12-18 et d'autoriser la trésorière à émettre le déboursé.

**AFFAIRES NOUVELLES**

**2016-07-182.**  
Demande de  
retrait des  
panneaux du  
Ministère des  
Transports (MTQ)

**CONSIDÉRANT** le regroupement municipal entre la Ville de Daveluyville et la Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault le 9 mars 2016;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de retirer les panneaux sur les routes du Ministère des Transports (MTQ) où le nom « Sainte-Anne-du-Sault » est affiché pour éviter toute confusion;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Denis Bergeron**, il est résolu à l'unanimité de demander au Ministère des Transports (MTQ) de retirer tous les panneaux sur les routes de ce dernier où le nom « Sainte-Anne-du-Sault » est inscrit et de les changer pour « Daveluyville ».

**2016-07-183.**  
Acquisition des  
bâtiments de la 5<sup>E</sup>  
Rue

**CONSIDÉRANT QUE** l'ancienne Ville de Daveluyville a entrepris des démarches auprès de la Société d'Habitation du Québec relativement aux huit immeubles de quatre logements abandonnés sur la 5<sup>E</sup> Rue, soit le 416 à 422, 424 à 430, le 429 à 435, le 437 à 443, le 448 à 454, le 453 à 459, le 456 à 462 et le 461 à 467 sur la 5<sup>E</sup> Rue;

**CONSIDÉRANT** la résolution 2015-07-140. de l'ancienne Ville de Daveluyville qui mentionnait que l'ancienne Ville de Daveluyville autorisait la transaction de cession des 8 immeubles ainsi que les terrains situés sur la 5<sup>E</sup> Rue, auprès de la Société d'Habitation du Québec;

**CONSIDÉRANT** la résolution 2014-12-224. de l'ancienne Ville de Daveluyville qui autorisait le déboursé des sommes attribuables au règlement de la dette et la démolition des immeubles 416-422, 424-430, 429-435, 437-443, 448-454, 453-459, 456-462 et 461-467, 5<sup>E</sup> Rue, à raison de sa participation financière équivalente à 10%;

**CONSIDÉRANT** le regroupement municipal entre la Ville de Daveluyville et la Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault le 9 mars 2016;

**RÉSOLUTION**

**Procès-verbaux  
Ville de Daveluyville (Québec)**

Sur proposition d'**Antoine Cormier**, il est résolu à l'unanimité :

- 1- **QUE** la Ville de Daveluyville acquière de l'Office municipal d'habitation de Daveluyville les immeubles portant les numéros civiques 416 à 422, 424 à 430, 429 à 435, 437 à 443, 448 à 454, 453 à 459, 456 à 462 et 461 à 467, tous situés sur 5<sup>ème</sup> rue, à Daveluyville, libres de toute hypothèque, redevance, priorité ou charge quelconque, le tout selon soumis par Me Gilles GAGNON, notaire;
- 2- **QUE** cette vente soit faite sans garantie légale ou conventionnelle quant à la garantie du droit de propriété et quant à tous défauts ou vices cachés, sauf la garantie des faits personnels du vendeur, la Ville de Daveluyville acceptant chacun des immeubles concernés à cet égard à ses risques et périls;
- 3- **QUE** la Ville de Daveluyville autorise le maire ou le maire suppléant, conjointement avec la greffière Pauline Vrain, à signer l'acte de vente et tous autres documents utiles ou nécessaires pour y donner effet;
- 4- **QUE** la trésorière soit autorisée à émettre un chèque certifié payable à Me Gilles Gagnon, notaire en fidéicommiss, au montant de 13 271.11 \$, montant représentant 10% du solde résiduel de l'hypothèque.

**2016-07-184.**

Programme de subvention pour le système de réfrigération – Mandat de EXP

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Daveluyville devra revoir, au cours des prochaines années, le système de réfrigération de son aréna;

**CONSIDÉRANT** le dévoilement du Programme de soutien pour le remplacement des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 pour les arénas et centres de curling, du ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur (MESS);

**CONSIDÉRANT QUE** pour déposer le projet au MESS, il y a lieu de procéder à une étude énergétique de l'aréna de Daveluyville au préalable;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition d'**Antoine Cormier**, il est résolu à l'unanimité :

- 1- **DE** mandater la firme EXP à réaliser l'étude énergétique de l'aréna de la Ville de Daveluyville, tel que décrite dans son offre de service du 10 juillet 2016. Les honoraires professionnels versés à la firme EXP pour ce mandat seront de 22 995 \$, taxes incluses;
- 2- **D'**autoriser la trésorière à émettre le déboursé en conséquence.

**2<sup>ÈME</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

Lors de la période de questions, les personnes présentes ont posé des questions sur les logements de la 5<sup>E</sup> Rue, la fête estivale de Daveluyville, les règlements no. 10 et 11, questions auxquelles le maire a répondu.

**2016-07-185.**

Fin de la séance et levée de l'assemblée

**RÉSOLUTION**

Sur proposition d'**Hélène Laforest**, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 21 h 00.

\_\_\_\_\_  
Ghyslain Noël, maire

\_\_\_\_\_  
Pauline Vrain, greffière